



Compte-rendu de la réunion de lancement du GT

Accessibilité à une alimentation saine et durable en

QPV du 06/02/2026

Villes-santé présentes : Banho Maria (Evry-Courcouronnes), Berthou Julie (Paris vallée de la Marne), Bissière Viviane (Pessac), Blaise Anne-Laure (Lille-Lomme-Hellemmes), Bozzo-Rey Mériem (Bordeaux Métropole), Chebbi Armel (Centre social Romans-sur-Isère), Danger Hélène (La Rochelle), Delaunay Anne-Laure (Rouen Normandie Métropole), Donnard-Lasne Marie (Rennes), Doudet Véronique Rouen (Normandie Métropole), Gueriaux Clémentine (Paris), Julien Camille (Hellemmes), Krier Mélanie (Valence), Laroche Sophie (Marseille), Lesage Edwige (Paris), Mangin-Tondeur Michèle (Annecy), Marchadier Isabelle (Rennes), Morawiec Juliette (Lyon), Murat Sigolène (Le Grand Châlon), Narbonne Alban (Paris), Pol Christine (La Rochelle), Rolland Maïté (Cœur d'Essonne Agglomération), Rouede Ludovic (GrandAngoulême), Starling Elisa (Marseille), Sueur Axelle (Amiens), Trotel Perrine (Paris), Vanandrue Elise (Dunkerque CU), Weinachter Maëlle (Rouen Normandie Métropole)

RfVS : Alexandra Bastin, Nina Lemaire & Maude Luherne

Alexandra Bastin, chargée de projet alimentation saine au sein du RfVS depuis mai 2024 animera ce groupe de travail qui se déroulera tout au long de 2026.

Contact : alexandra.bastin@villes-sante.com

ORDRE DU JOUR

- 1) Contexte : la thématique alimentation au RfVS (pages 2 à 5)
- 2) Cadrage proposé pour ce groupe de travail (pages 5 à 10)
- 3) Éléments issus de l'enquête/inscription au GT (pages 11 à 13)
- 4) Temps d'échanges (pages 14 à 22)
- 5) Calendrier du GT & Espace réservé (pages 23 à 25)

1. Contexte : la thématique alimentation au RfVS

Rappels sur le Réseau français Villes-Santé

Alexandra commence par rappeler brièvement qui est le RfVS puisque certaines personnes présentes dans ce groupe de travail ont exprimé le besoin de mieux le connaître. Elle rappelle que le point d'entrée du réseau dans les collectivités est constitué du **binôme technicien/élus en charge de la santé**. Toutefois, les groupes de travail sont ouverts à d'autres profils. Dans le cadre de ce GT, il y a par exemple des agents issus des services agriculture et alimentation, de la politique de la ville ou encore de l'action sociale.

Le Réseau français Villes-Santé est une **association créée en 1990** qui rassemble actuellement **121 villes et intercommunalités**. Sa mission est de faciliter la coopération entre ces collectivités engagées dans la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé.

Le Réseau vise ainsi à **encourager les échanges de pratiques, d'expériences et de données entre ses membres**. Il s'attache également à valoriser et diffuser ces travaux au-delà du Réseau, afin de rendre visibles les actions menées par les villes et intercommunalités en matière de santé, dans l'ensemble des politiques publiques.

Pour cela, différents groupes de travail sont animés : santé mentale, santé des enfants, santé dans toutes les politiques, perturbateurs endocriniens, et bien sûr l'alimentation, thématique qui réunit les participants aujourd'hui.

La thématique alimentation au RfVS de 2022 à 2024

Concernant la thématique de l'alimentation au sein du Réseau, Alexandra précise qu'il s'agit d'un sujet travaillé depuis 2022. **En 2022 et 2023, un groupe de travail dédié à l'alimentation et à l'activité physique** a été animé, dans lequel certains participants de ce GT étaient impliqués.

En parallèle de ce groupe, [un recueil d'une centaine d'actions](#) a été réalisé. L'ensemble de cette matière — à la fois les échanges issus des réunions et le recueil d'actions — a donné lieu à la publication d'un [ouvrage intitulé « Alimentation saine et activité physique »](#), paru en 2023. Cet ouvrage est téléchargeable sur le site du RfVS. Les collectivités disposent normalement d'au moins un exemplaire imprimé ; Alexandra invite d'ailleurs les participants à se

manifester si ce n'est pas le cas, car quelques exemplaires sont encore disponibles. Elle souligne qu'il s'agit d'une ressource particulièrement riche pour travailler les enjeux d'alimentation saine et d'activité physique.

Par ailleurs, en 2024, Alexandra a eu l'occasion de présenter un [poster](#) lors des Rencontres pour les solidarités alimentaires organisées à Montpellier. Pour ce support, **quatre actions issues de l'ouvrage ont été mises en avant, ciblant plus spécifiquement les personnes en situation de précarité**. Parmi elles figurait notamment une action de sensibilisation par le jeu (Escape game) menée à Brest, une démarche d'« aller-vers » déployée à Amiens avec un food truck se rendant sur des sites de distribution alimentaire, ainsi qu'une action de formation conduite par la Ville de Paris.

Elle souligne ainsi que, dès la publication de l'ouvrage en 2023, plusieurs actions ciblait déjà les publics en situation de précarité, thématique qui sera au cœur des échanges du jour.

La thématique alimentation au RfVS : Paniers santé

Depuis mai 2024, la thématique de l'alimentation est travaillée dans le cadre d'un projet intitulé **Paniers Santé en lien avec le projet européen de réduction des maladies chroniques, [JA PreventNCD](#)**, déployé de 2024 à 2027.

Ce projet s'articule autour de deux instances complémentaires.

D'une part, **un groupe-action, composé de trois villes témoins, qui partagent leur expérience en matière de distribution de paniers alimentaires & ateliers de promotion de la santé**. Ces dispositifs peuvent s'adresser à des **femmes enceintes — comme c'est le cas à Strasbourg avec le modèle de l'« ordonnance verte » — ou à des personnes en situation de précarité économique, notamment à Besançon et à Amiens**. Elles apportent leur retour d'expérience auprès de cinq villes et intercommunalités dites « pilotes » : CDA LA Rochelle, Rennes, Métropole de Metz, Bordeaux et GrandAngoulême. Ce groupe restreint se réunit régulièrement et bénéficie d'un accompagnement rapproché du réseau.

D'autre part, **un groupe d'échanges** a été mis en place, réunissant une vingtaine de villes et intercommunalités. Ce groupe permet de partager les retours d'expérience du groupe-action et de diffuser les outils développés. Mais il fonctionne également dans une logique d'enrichissement mutuel : les collectivités participantes apportent leurs propres pratiques, leurs questionnements et parfois

d'autres approches que celle des paniers. Car si la distribution de paniers constitue une modalité d'action pertinente, elle n'est pas la seule façon de traiter les enjeux d'alimentation saine. Ces échanges permettent donc d'élargir la réflexion et d'explorer d'autres leviers.

En matière de **livrables**, le projet européen prévoit la **publication, en 2027, d'un guide méthodologique**. Celui-ci synthétisera l'ensemble des travaux menés, avec des recommandations concrètes et des outils pour accompagner la mise en place de dispositifs de paniers alimentaires, associés à des ateliers et à une démarche de promotion de la santé.

Un livrable intermédiaire a déjà été produit en 2026 : un [Padlet](#), c'est-à-dire un outil numérique collaboratif, qui **propose des premières recommandations et valorise des projets inspirés du modèle d'ordonnance verte**. Face à l'engouement croissant pour ce type de démarche, il apparaissait nécessaire de formaliser des recommandations et de les partager largement, d'autant que les villes du groupe-action faisaient l'objet de nombreuses sollicitations. Ce Padlet recense les expériences menées à Strasbourg, dans l'agglomération de La Rochelle, à GrandAngoulême et à Rennes. Il constitue une première base de ressources pour toutes les collectivités souhaitant s'engager sur cette thématique.

La thématique alimentation au RfVS : représentations et plaidoyer

La thématique de l'alimentation est également travaillée par le Réseau au niveau de ses représentations institutionnelles et de ses actions de plaidoyer.

À ce titre, le Réseau français Villes-Santé a été impliqué dans le **comité de suivi du Plan national nutrition santé (PNNS) 4** et a également été associé à la **préparation du Plan national nutrition santé 5**, dont la publication est attendue.

Le Réseau entretient par ailleurs des **liens réguliers avec la Direction générale de la santé**, à la fois avec le bureau alimentation et avec le bureau en charge des perturbateurs endocriniens. Sur ce second volet, c'est davantage Nina Lemaire, présente aujourd'hui, qui intervient, notamment sur les sujets santé-environnement. Alexandra souligne toutefois les nombreuses connexions entre alimentation et environnement, qui justifient un travail transversal. À titre d'exemple, fin décembre, elle **a présenté le projet Paniers Santé aux référents « perturbateurs endocriniens » des Agences régionales de santé, à la demande de la Direction générale de la santé**. Ce type d'intervention permet de valoriser les projets portés par les villes et intercommunalités du réseau auprès des ARS et de

renforcer des potentielles collaborations. Enfin, il est également prévu que **le guide méthodologique « Paniers Santé », qui sera publié en 2027, soit intégré au futur plan national dédié aux perturbateurs endocriniens.**

Par ailleurs, en matière de plaidoyer, **le Réseau participe aussi à un collectif constitué dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale alimentation, nutrition, climat (SNANC).** Cette stratégie, attendue depuis plusieurs années et qui devrait sortir prochainement ([publiée le 11/02/26](#)) vise à articuler les enjeux de santé, d'environnement, d'agriculture et d'alimentation. Pour le RfVS, la participation à ce collectif est intéressante car elle permet de dialoguer avec d'autres acteurs engagés sur ces thématiques, de croiser les approches et de renforcer la capacité de plaidoyer collective.

Enfin, Alexandra mentionne [l'initiative citoyenne européenne sur le droit à l'alimentation](#) dont l'objectif est de recueillir des signatures à l'échelle européenne afin de faire reconnaître le droit à l'alimentation comme un droit consacré au niveau européen. Elle invite chacun, à titre individuel, à s'informer, à signer et à relayer cette initiative, soulignant qu'une telle reconnaissance pourrait constituer un levier important pour faire progresser les politiques publiques sur les sujets qui les réunissent aujourd'hui.

2. Cadrage proposé pour ce groupe de travail

Précisions sur ce groupe de travail

La thématique retenue pour ce GT — l'accessibilité à une alimentation saine et durable dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) — s'inscrit dans le cadre d'une **convention conclue avec la Banque des Territoires**, autour des enjeux de politique de la ville.

L'objectif de ce groupe de travail sera **d'identifier concrètement les leviers d'action mobilisables par les villes et les intercommunalités pour agir sur cette question.** Il s'agira également de mettre en lumière **l'articulation entre les différentes dynamiques territoriales existantes :**

- les démarches en santé (Contrats locaux de santé, Ateliers santé ville),
- les Projets alimentaires territoriaux lorsqu'ils existent,
- ainsi que les Contrats de ville.

Les premiers retours issus de l'enquête à laquelle certains participants ont répondu montrent déjà qu'il existe des croisements entre ces différentes dynamiques. Le groupe de travail devra permettre de les analyser et de les valoriser.

En termes de livrables, il est prévu, fin 2026, la **publication d'un Point Ville-Santé**. Ces publications sont des synthèses d'une dizaine de pages qui restituent les travaux menés dans les groupes de travail.

En parallèle, un **recueil d'actions** sera élaboré afin de rassembler l'ensemble des initiatives remontées via les fiches actions. Alexandra remercie d'ailleurs celles et ceux qui ont déjà contribué et précise que les fiches pourront être transmises tout au long de l'année 2026, puisque le recueil final sera publié à la clôture du groupe de travail. Cette matière collective constitue la richesse des productions du Réseau et permet de proposer des ressources utiles aux autres collectivités souhaitant s'engager sur cette thématique.

Concernant les modalités, **le groupe se réunira en visio cinq à six fois en 2026** pour des réunions de 1h30 à 2h, selon les intervenants invités.

L'approche retenue **combinera l'apport d'experts sur différentes thématiques et les retours d'expérience des collectivités participantes**. Une attention particulière sera portée aux dimensions méthodologiques : ingénierie de projet, conditions de mise en œuvre, freins rencontrés et leviers identifiés, afin de faciliter la concrétisation des actions sur le terrain.

Accessibilité à une alimentation saine et durable en QPV : de quoi parle-t-on ? Eléments de définition

Dans ce cadrage, Alexandra a souhaité revenir sur les définitions, afin de clarifier ce que recouvre précisément la notion d'**accessibilité à une alimentation saine et durable en QPV**.

L'alimentation saine

Elle renvoie aux recommandations du Plan national nutrition santé (PNNS). Il s'agit notamment d'encourager la consommation de fruits et légumes, de céréales complètes et de légumineuses, et de réduire les produits sucrés, la charcuterie, la viande ainsi que les produits ultra-transformés.

L'alimentation durable

Alexandra s'appuie sur la définition proposée par la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

L'alimentation durable est une alimentation :

- à faible impact environnemental,
- qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ce qui rejoint la dimension « saine »),
- culturellement acceptable,
- économiquement équitable et accessible.

L'accessibilité : une notion plurielle

Le terme d'accessibilité recouvre plusieurs dimensions complémentaires.

1. L'accessibilité physique

Il s'agit de la capacité à créer et maintenir une **offre alimentaire diversifiée et de proximité**. Les leviers peuvent être multiples : mobilisation du foncier, développement de l'agriculture urbaine, création de marchés, mise en place de groupements d'achat, etc.

2. L'accessibilité financière

La question ici est celle du **pouvoir d'achat** : comment permettre à des ménages aux budgets contraints d'accéder à une alimentation saine et durable ?

Les réponses peuvent prendre la forme de tarifications différenciées (dans les cantines, les épiceries sociales ou les groupements d'achat par exemple), de paniers solidaires gratuits ou à faible reste à charge, ou encore de dispositifs de soutien financier ciblé.

3. L'accessibilité sociale et culturelle

Cette dimension concerne les **représentations, les habitudes et la perception des produits alimentaires**. L'enjeu est de lever les freins symboliques ou culturels pour favoriser l'achat et la consommation de produits de meilleure qualité, moins transformés.

Cela passe notamment par des actions de sensibilisation, parfois inspirées des méthodes d'éducation populaire.

4. L'accessibilité citoyenne

Il s'agit ici de **l'accès aux connaissances** nécessaires pour faire des choix éclairés,

mais aussi de la capacité des habitants à devenir **acteurs du système alimentaire**. Cette réflexion rejoint les débats actuels autour de la démocratie alimentaire et des dispositifs de sécurité sociale de l'alimentation. Elle peut également se traduire par la création de maisons de l'alimentation, par des formations ou par des démarches participatives locales.

Alexandra souligne que ces différentes dimensions ne sont pas cloisonnées. Les frontières sont poreuses.

Par exemple, la mise en place d'un groupement d'achat dans un QPV agit à la fois sur :

- l'accessibilité géographique, puisqu'il est implanté dans le quartier ;
- l'accessibilité financière, grâce à des prix négociés ou subventionnés ;
- et l'accessibilité citoyenne, lorsque le dispositif repose sur une gouvernance horizontale, impliquant directement les habitants dans son fonctionnement.

Dans les groupements d'achat [VRAC](#), les participants ne sont d'ailleurs pas désignés comme « bénéficiaires », ce qui illustre la volonté de sortir d'une logique descendante pour favoriser une implication collective.

QPV : quartiers prioritaires politique de la ville

Alexandra rappelle que la politique de la ville est une **politique territorialisée**. Elle vise à déployer une action publique ciblée et adaptée dans des quartiers identifiés comme cumulant un certain nombre de difficultés.

La géographie prioritaire repose sur trois grands critères :

- un critère de densité,
- un critère urbain,
- et un critère de revenu.

L'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers s'inscrit dans un cadre contractuel : le **contrat de ville**, signé pour six ans entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires.

L'enjeu majeur dans les QPV est la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Alexandra présente des données et chiffres clés permettant de poser le contexte propre aux QPV.

Des inégalités socio-économiques marquées

Les indicateurs socio-économiques y sont particulièrement dégradés. Le **taux de pauvreté atteint 44,3 % en QPV, contre 14,9 % à l'échelle nationale**. Dans un contexte d'inflation et de hausse généralisée des prix, les ménages à faibles revenus ont été particulièrement touchés, ce qui a **renforcé l'insécurité alimentaire**.

Ces quartiers sont également marqués par des **conditions de logement et d'équipement plus précaires, ainsi que par une mobilité plus contrainte** : 59,4 % des ménages en QPV disposent d'une voiture, contre 81,4 % en France métropolitaine. Cette moindre mobilité a des conséquences directes sur l'accès à l'offre alimentaire.

Des indicateurs de santé préoccupants

Les données de santé et de nutrition montrent également des écarts significatifs. La **prévalence du surpoids et de l'obésité** atteint 54,4 % des habitants des QPV, soit 10,4 points de plus que dans les autres quartiers.

On observe aussi une **moindre pratique d'activité physique** : 31 % des habitants déclarent pratiquer au moins 10 minutes d'activité sportive par semaine, contre 49 % ailleurs.

Enfin, **la consommation de fruits et légumes est plus faible**, avec des écarts particulièrement marqués pour les légumes. 52% des habitants des QPV consomment au moins une portion de fruits chaque jour et 49 % une portion de légumes, soit respectivement 6 et 11 points de moins que les habitants des autres quartiers.

Une offre alimentaire fragilisée

Alexandra souligne également les caractéristiques du paysage alimentaire dans ces quartiers. On y observe :

- une surreprésentation des boucheries, charcuteries et petites épiceries,
- une sous-représentation des grandes et moyennes surfaces,
- une présence importante de restauration rapide,
- et une offre commerciale parfois pauvre en fruits et légumes frais.

Ainsi, 56,6 % des ménages résidant en QPV déclarent faire leurs courses alimentaires en dehors de leur quartier. Or, compte tenu des contraintes de mobilité et de budget, cette organisation peut s'apparenter à un véritable parcours du combattant.

Ces constats renvoient à des notions telles que le « désert alimentaire » ou le « borbier alimentaire ». Dans ce dernier cas, l'offre existe, mais elle est majoritairement de mauvaise qualité nutritionnelle.

Ces questions de **paysage alimentaire** seront approfondies lors d'une prochaine réunion du groupe de travail avec le chercheur Simon Vonthron, qui viendra présenter ses travaux, notamment en lien avec la métropole de Montpellier.

Un sujet à la croisée de plusieurs politiques publiques / dynamiques territoriales

Enfin, Alexandra insiste sur le fait que l'accessibilité à une alimentation saine et durable en QPV se situe à **l'intersection de nombreuses politiques publiques** :

- la santé (Contrat local de santé, Atelier santé ville),
- la politique de la ville (Contrat de ville, Convention territoriale),
- l'agriculture et l'alimentation (Projet alimentaire territorial),
- l'action sociale (CCAS),
- la transition écologique et les espaces verts, l'agriculture urbaine,
- mais aussi la petite enfance et l'éducation, à travers des dispositifs comme les Cités éducatives ou les Programmes de réussite éducative.

La diversité des profils présents dans le groupe de travail reflète cette transversalité. Alexandra souligne que cette pluralité constitue une richesse : elle permettra d'explorer les interactions entre services au sein des collectivités et d'identifier les articulations possibles entre dispositifs, afin de faciliter le montage et la mise en œuvre d'actions sur cette thématique.

3. Éléments issus de l'enquête/inscription au GT

Les constats faits par les participants / Obstacles identifiés

Source : enquête & formulaire d'inscription GT

Alexandra évoque les différents obstacles/entraves à l'accès à une alimentation saine et durable en QPV remontés par les participants via l'enquête et le formulaire d'inscription à ce groupe de travail.

Obstacles économiques

- Manque de moyens financiers des habitants, pouvoir d'achat
- Coût élevé des produits sains par rapport aux produits ultra transformés (produits à bas coût, de mauvaise qualité nutritionnelle)
- Précarité/insécurité alimentaire, repas sautés / dépendance à l'aide alimentaire (souvent de mauvaise qualité)

Obstacles sociaux et culturels

- Manque de recours à la restauration scolaire (en lien aussi avec un frein économique)
- Manque de temps, d'équipement, de connaissances pour cuisiner (lien alimentation/santé)
- Habitudes alimentaires ancrées, notion de plaisir associée au sucre/fast-food (surtout chez les jeunes)
- Impact de la publicité/marketing/réseaux sociaux (informations trompeuses/erronées)
- Offre non adaptée aux habitudes culturelles

Obstacles géographiques

- Difficultés d'accès (ex : circuits courts) /mobilité difficile
- Offre alimentaire peu pourvue en aliments sains et variés

Obstacles structurels

- Manque d'efficacité (échec ?) des messages nutritionnels nationaux pouvant être culpabilisants/moralisateurs
- Contraintes budgétaires des porteurs de projets /absence de modèles économiques pérennes (forte dépendance aux appels à projets)
- Enjeu de coordination / interconnexion entre les différents acteurs qui travaillent sur cette thématique

- Difficulté à faire évoluer les pratiques des associations de quartier (en lien avec les habitants)
- Difficulté à faire connaître l'offre d'ateliers existants

Exemples d'actions menées par les participants

Source : enquête & formulaire d'inscription GT

Structuration

- Démarches de coordination des acteurs internes/externes (ex : sur le sujet de la précarité alimentaire)
- AMI alimentation, santé et environnement / AAP « accompagnement à une alimentation saine et durable pour les personnes en situation de fragilité économique » dans le but de favoriser le regroupement d'acteurs plutôt que de multiplier des petites enveloppes de financement
- Diagnostic et stratégie autour des Paysages alimentaires

Sensibilisation/formation

- Ateliers cuisine-santé, gestion du budget, cuisine du monde, food-truck (aller-vers), permanences diététiques
- Actions de formation (acteurs associatifs, habitants) / sensibilisation (ex : flyer goûters plus sains)

Participation / citoyen acteur

- Récolte de la parole des habitants, enquête / diagnostic, recherche-action participative
- Maison de l'alimentation (sensibilisation, offre alimentaire etc.)

Offre / accessibilité financière

- Groupement d'achats (VRAC...)
- Epicerie solidaire
- Paniers solidaires, récoltes solidaires de surplus chez des maraichers, marché solidaire
- Agriculture urbaine, jardins/espaces nourriciers
- Carte alimentation durable
- Sécurité sociale de l'alimentation

Approche par public

- Réalisation d'un film par/pour les ados
- Paniers bio pour les femmes enceintes
- Actions autour du petit-déjeuner, du goûter, de l'alimentation équilibrée avec les enfants
- Actions de prévention de l'obésité et du surpoids infantile

Attentes des participants

Source : enquête & formulaire d'inscription GT

Attentes globales

- Echanger, s'inspirer, partager/valoriser et entendre des retours d'expériences : actions mises en place, lien avec les habitants/mobilisation, coopérations, montage juridique/financier...
- Avoir des éclairages d'experts

Spécifiques

- Renforcer les liens Contrat local de santé (CLS)/ Projet Alimentaire territorial (PAT)
- Avoir des pistes de messages communs à porter entre acteurs de l'alimentation, de la santé et de la politique de la Ville
- Faire un focus sur les "fausses bonnes idées" qui creuseraient les ISTS (risque de stigmatiser davantage les habitants des QPV en mettant en place un circuit à part pour ces publics)
- Comment lutter contre les stéréotypes de genre dans les questions liées à l'alimentation, la cuisine, la santé ?
- Réfléchir aux conditions d'un déploiement d'une sécurité sociale de l'alimentation

4. Temps d'échanges

Armel Chebbi – Directeur de centre social – Coopé des centres sociaux de Romans-sur-Isère (association qui travaille avec la ville)

La Coopé des centres sociaux de Romans regroupe trois maisons de quartier et mutualise des ressources pour agir à l'échelle du territoire. L'approche portée par la Coopé repose fortement sur la question des droits : droits culturels, droit à l'alimentation, et plus largement la lutte contre la précarité. Les actions sont menées en coordination avec la Ville de Romans-sur-Isère, le CCAS et d'autres partenaires institutionnels, notamment dans le cadre du contrat de ville.

Armel explique que d'ici cinq ans, les centres sociaux souhaitent être capables de **formaliser leur contribution au droit à l'alimentation sur le territoire**. Pour cela, ils développent **plusieurs actions articulées entre elles, en partant toujours des besoins exprimés par les habitants**.

Leur démarche repose sur **deux axes** menés simultanément :

- faire émerger la parole et l'analyse des habitants sur leurs réalités alimentaires ;
- expérimenter concrètement des alternatives.

L'outil principal est un **groupement d'achat solidaire**, déployé dans deux quartiers prioritaires, appelé **Les Paniers du quartier**. Le terme « panier » est d'ailleurs trompeur : il ne s'agit pas d'un panier imposé comme dans une AMAP, mais d'un système souple où chacun compose librement son panier. Un réseau de 17 producteurs locaux a été constitué, situés à moins de 45 km pour le plus éloigné. Chaque semaine, environ 70 paniers sont composés, touchant près de 500 habitants, pour un volume annuel d'achats d'environ 55 000 €.

Le dispositif repose sur des **tarifs différenciés** :

- un tarif correspondant au prix pratiqué par les producteurs sur les marchés de plein vent ;
- puis des réductions de 10 % à 30 %.

Les personnes s'auto-positionnent sur le tarif, sans justificatif. Le choix a été fait de ne pas demander de preuve de situation sociale, considérant qu'il n'y a pas à exiger de justificatifs à des personnes qui se sentent en situation d'injustice

sociale, et que les réalités de vie sont parfois plus complexes que les critères administratifs.

Au-delà de l'outil économique, la Coopération développe **une démarche participative plus large**. Des « **balades alimentaires** » sont organisées dans différents quartiers dont l'objectif est de cartographier, avec les habitants, les lieux d'approvisionnement alimentaire.

Accompagnés d'une illustratrice, **les participants observent et analysent :**

- où ils s'alimentent,
- comment ils sont accueillis,
- où la nourriture est de qualité,
- où elle est gratuite mais vécue comme stigmatisante,
- où elle est de qualité mais trop chère.

Au total, environ 45 habitants participent à ces balades. La méthodologie prévoit ensuite des temps de restitution sous forme de banquets (trois par an), puis une agora en décembre 2026, destiné à faire dialoguer habitants et décideurs publics autour des constats et préoccupations identifiés.

En 2024, la Coopé a également mené une recherche-action participative (ICAR), à son initiative. L'objectif initial était de faire le point sur les « Paniers du quartier » : quels freins subsistent ? À qui le dispositif ne profite-t-il pas ?

Accompagnés par un chercheur, des habitants ont été mis en position de chercheurs. Si Armel reconnaît que la démarche n'a pas une valeur scientifique académique, il insiste sur sa forte valeur politique : **elle a permis à des habitants de s'approprier les enjeux alimentaires, d'en comprendre les mécanismes et d'en parler à d'autres.**

Un des constats majeurs a concerné **le vécu de l'aide alimentaire**. De nombreuses personnes ont exprimé un **sentiment d'indignité** dans certaines situations. La Coopé réfléchit à des formes de restitution non stigmatisantes, par exemple via du théâtre-forum, afin de créer un dialogue sans accusation, dans un contexte où les structures d'aide alimentaire reposent largement sur l'engagement bénévole.

Enfin, Armel précise que **la Coopé participe à plusieurs dynamiques collectives :**

- un réseau local intitulé « Démocratie alimentaire, du champ à la table », à l'échelle de Valence Romans Agglo ;
- et, au niveau national, au mouvement Carav'alim pour le droit à l'alimentation.

Armel souligne néanmoins plusieurs freins. **La question alimentaire reste difficile à positionner dans l'action publique** : les élus en charge de la solidarité ne se reconnaissent pas toujours compétents sur l'alimentation, et inversement pour les élus en charge de l'alimentation vis-à-vis de la solidarité. Cette segmentation complique la mise en cohérence des politiques.

À cela s'ajoutent des **contraintes financières**. Le Projet alimentaire territorial (PAT) départemental soutient certaines actions, mais à l'échelle de l'agglomération, les moyens sont limités et relèvent davantage de la coordination que du financement. Or, ces démarches nécessitent des moyens humains et de fonctionnement pérennes.

Maria Banho, Chargée de mission alimentation et territoire, Evry-Courcouronnes

Maria relève que **certaines associations d'aide alimentaire se sentent isolées et fonctionnent depuis longtemps de manière autonome** aussi il n'est pas toujours facile d'impulser une démarche de coordination car elles ont des pratiques et des habitudes de fonctionnement très ancrées. Maria identifie néanmoins un **fort potentiel pour créer un groupe de travail** réunissant tous les acteurs de la ville : épiceries sociales, CCAS, associations solidaires, maisons de quartier, et des dispositifs comme les ateliers santé alimentation mis en place dans le cadre du contrat local de santé.

Michèle Mangin-Tondeur, Médecin coordinatrice des politiques de santé, Annecy

Michèle explique qu'elle participe au groupe de travail même si la Ville d'Annecy ne compte pas de quartiers prioritaires de la politique de la ville. En revanche, la commune comprend des quartiers à faible indice de développement, dans lesquels des projets autour de l'alimentation ont déjà été menés.

Elle indique qu'un nouveau projet est en cours avec un **collectif intitulé « Agir pour se nourrir », qui rassemble une grande diversité d'acteurs :**

institutions, porteurs du PAT, associations de quartier et habitants. Ce collectif a récemment obtenu un financement destiné à l'achat de denrées alimentaires. Toutefois, ce financement est conditionné à un travail en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire.

Or, Michèle souligne une difficulté majeure : **si l'objectif du collectif est de promouvoir une alimentation saine et durable, les acteurs de l'aide alimentaire rencontrés restent principalement centrés sur la réponse immédiate au besoin de « donner à manger », sans nécessairement intégrer la dimension qualitative ou nutritionnelle.** Cette **divergence de vision** complique la mise en œuvre du projet.

Sur ce sujet Alexandra partage l'expérience de Besançon, membre du groupe-action Paniers santé qui à la suite d'un projet de paniers mené en 2022-2023 a réussi à faire évoluer durablement la qualité de l'aide alimentaire notamment grâce aux liens établis avec les producteurs.

Michèle observe par ailleurs que les **tentatives passées pour développer des ateliers santé avec des épiceries solidaires se sont révélées complexes.** Elle s'interroge sur les freins possibles : manque de temps des bénévoles, priorités différentes, contraintes organisationnelles ? Elle évoque également la nécessité de travailler avec les banques alimentaires sur la qualité des produits proposés, tout en soulignant que cela doit s'accompagner d'actions d'éducation alimentaire et culinaire afin que les produits sains, lorsqu'ils sont disponibles, soient effectivement choisis et consommés.

Dans le cadre du PAT et du Contrat local de santé, tous deux portés à l'échelle de l'agglomération, elle souhaiterait développer des actions plus ambitieuses sur ces questions. Michèle est en attente de retours d'expérience et de pistes concrètes, tout en reconnaissant que la présentation initiale lui a déjà apporté des éléments de réflexion utiles.

Maëlle Weinachter, Gestionnaire du PAT, Rouen Normandie Métropole

Maëlle indique que **le lien entre Contrat local de santé (CLS) et Projet alimentaire territorial (PAT), constitue précisément une attente forte de leur part.**

L'accessibilité à l'alimentation, et plus particulièrement la précarité alimentaire, représente aujourd'hui un enjeu majeur pour les projets alimentaires territoriaux. À la Métropole de Rouen, le PAT est structuré autour de quatre axes, dont l'un est entièrement consacré aux questions d'accessibilité.

C'est dans cette perspective qu'ils ont souhaité rejoindre le groupe de travail, afin de **renforcer la transversalité entre alimentation, santé et solidarité**. Elle précise d'ailleurs travailler en lien étroit avec Anne-Laure Delaunay et Véronique Doudet, également présentes à cette réunion, qui travaillent dans les champs de la santé et de la solidarité au sein de la Métropole. Cette collaboration interne permet de développer des actions transversales, qu'elle juge particulièrement intéressantes et structurantes.

Maëlle mentionne également un appel à projets portant sur l'accompagnement des publics en situation de fragilité économique vers une alimentation saine et durable. Une enveloppe budgétaire a ainsi été attribuée à une association lauréate en 2025.

Véronique Doudet, Chargée de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du CLS, Rouen Normandie Métropole

Elle explique que la première étape de leur démarche a consisté à **créer du lien avec les collègues en charge de la transition écologique et du Projet alimentaire territorial (PAT)**, afin d'identifier les objectifs et actions communs entre alimentation durable et santé. Ce travail de rapprochement a été engagé l'an dernier, ce qui explique leur présence conjointe au sein du groupe aujourd'hui.

Elle souligne que les échanges menés sur la précarité alimentaire font écho à ce qui a été évoqué plus tôt : **l'aide alimentaire repose en grande partie sur des associations de bénévoles, très engagés, mais qui interviennent dans un cadre contraint**. Cela peut parfois entraîner des maladroites ou des messages contre-productifs, sans intention négative. Elle mentionne par exemple des situations où des bénévoles distribuent des légumes qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes et ne savent pas cuisiner, ce qui pose la question de l'accompagnement.

Elle s'interroge donc sur plusieurs points :

- Comment **renforcer les compétences des bénévoles** sans leur imposer des formations contraignantes ;
- Comment **intégrer davantage la dimension nutritionnelle et qualitative dans l'aide alimentaire** ;
- ou encore s'il faut **développer des dispositifs complémentaires** à côté de l'aide alimentaire existante pour mieux prendre en compte ces enjeux.

Véronique reconnaît que ces questions sont complexes, notamment parce **qu'il est essentiel de partir des besoins des personnes concernées et de ne pas imposer une approche descendante**. Elle conclut en soulignant que leur territoire est encore au début de cette réflexion et qu'ils sont preneurs de retours d'expérience pour nourrir leur démarche.

Anne-Laure Delaunay, Cheffe de projet actions sociales – handicap et emploi, Rouen Normandie Métropole

Elle intervient pour apporter un éclairage complémentaire sur l'historique de la coordination territoriale, notamment en réponse aux échanges précédents sur les difficultés de "qui fait quoi" et de coopération entre acteurs.

Elle explique que le territoire bénéficie d'un pilote départemental de la lutte contre la précarité alimentaire, engagé à la fois au titre de l'État et du Département. Cette dynamique associe l'ensemble des acteurs concernés : associations d'aide alimentaire, épiceries solidaires, réseaux comme les CIVAM et autres partenaires. Une charte alimentaire a notamment été rédigée, avec un accent fort mis sur l'alimentation saine et durable.

Au niveau de la Métropole, la précarité alimentaire constitue bien un axe du Projet alimentaire territorial (PAT), mais ce n'est qu'un axe parmi d'autres. La première difficulté a donc été de mieux se connaître et de clarifier les périmètres d'intervention. Pour cela, ils ont commencé par organiser des réunions régulières, tous les quinze jours, afin de partager les actualités, mieux comprendre les objectifs de chacun et aligner les attentes liées aux différents dispositifs.

Dans un second temps, ils ont **élargi la réflexion en associant le Département et les services de l'État**. Un **diagnostic territorial** a été conduit à l'échelle métropolitaine, en mobilisant les CCAS, les équipes politique de la ville, les épiceries solidaires et les associations d'aide alimentaire. L'objectif était de recueillir leurs besoins, d'identifier les difficultés logistiques d'approvisionnement, de repérer les initiatives qui fonctionnent ou non, et de déterminer comment la collectivité pouvait les soutenir plus efficacement.

Un constat fort est remonté des structures : une **fatigue liée aux financements ponctuels et de faible montant** (1 000 à 2 000 euros), à la logique annuelle de demande de subventions et à **l'absence de visibilité pluriannuelle**. Cela a conduit à expérimenter une autre approche, fondée sur des financements plus

globaux et pluriannuels, afin de donner davantage de stabilité et de capacité d'action aux structures.

Parallèlement, la dimension santé a été progressivement intégrée, notamment avec l'implication de Véronique et l'ouverture aux enjeux nutritionnels. La commissaire de la préfecture à la lutte contre la pauvreté a également été associée aux travaux. Plus récemment, **l'ARS a rejoint les réunions**, afin de renforcer l'articulation entre alimentation durable et santé publique.

Anne-Laure insiste sur le fait que **cette coordination se construit pas à pas**. Les premières réunions remontent à trois ans, ce qui montre que ces dynamiques nécessitent du temps. L'objectif est d'éviter les doublons, d'avancer dans une logique commune, et d'élargir progressivement le cercle des partenaires — demain, notamment, les équipes de la politique de la ville.

En résumé, la démarche repose sur une construction progressive, fiche action par fiche action, avec la volonté constante de faire ensemble, de s'articuler et de se compléter plutôt que de travailler en parallèle.

Julie Buges, Coordinatrice du CLS de la Marque et du Mélantois, Villeneuve d'Ascq et communes associées

Julie relève la **difficulté liée à la territorialisation et à la sectorisation des dispositifs**. Le CLS sur lequel elle travaille couvre une intercommunalité qui ne correspond pas à l'EPCI, lequel est la Métropole européenne de Lille, à une échelle bien plus large. Le Projet alimentaire territorial (PAT) est quant à lui porté à l'échelle métropolitaine. **Cette différence d'échelle complique fortement les liens opérationnels** : les équipes ne relèvent pas des mêmes institutions, ne travaillent pas dans les mêmes services, et les financements ne sont pas structurés de la même manière. Selon elle, ces décalages institutionnels constituent **un frein récurrent à la construction et à la mise en œuvre de projets transversaux**.

Julie évoque ensuite le travail de son collègue, coordinateur alimentation durable à l'échelle de la Ville de Villeneuve-d'Ascq, actuellement absent. Celui-ci pilote notamment **l'expérimentation « ordonnance verte »**, en lien avec des maraîchers locaux. Ce projet fonctionne bien et **a permis de recréer des liens forts avec les producteurs du territoire**. Toutefois, la question de la pérennisation se pose : si le dispositif se développe, la capacité de production locale pourrait devenir insuffisante, ce qui ouvre des interrogations intéressantes sur les équilibres à trouver.

Par ailleurs, **une démarche de charte de l'alimentation durable** est en cours de lancement à l'échelle de la ville. **Elle concernera les acteurs municipaux et associatifs impliqués dans l'alimentation** : petite enfance, restauration scolaire, centres sociaux, maisons de quartier, etc. Le projet **prévoit trois sessions de formation, animées par l'association L'École comestible**, afin d'harmoniser les connaissances et les approches. L'objectif est de répondre à un constat de forte hétérogénéité des pratiques et des messages transmis au public.

À l'issue de ces formations, **une charte sera co-rédigée avec les acteurs de terrain**. Julie souligne l'importance de cette co-construction : il ne s'agit pas d'imposer un cadre descendant, qui serait perçu comme moralisateur, mais de définir collectivement des objectifs réalistes et adaptés — par exemple sur le local, le bio, les messages transmis lors des ateliers. Elle donne l'exemple d'ateliers de cuisine « saine » où des sodas ou des confiseries sont ensuite proposés, ce qui peut envoyer des messages contradictoires. L'enjeu n'est pas d'interdire, mais de réfléchir à la cohérence globale et à la manière d'informer sans culpabiliser.

Julie conclut en rappelant que la santé ne doit pas être envisagée comme une injonction morale, mais comme un espace de choix éclairé. Elle considère la démarche de formation suivie d'une charte co-construite comme une piste intéressante, dont elle espère pouvoir partager les retours d'expérience ultérieurement.

Clémentine Guériaux, Chargée de mise en œuvre du Plan Paris Santé Environnement, Paris

Le plan Paris Santé Environnement structure les actions en santé environnementale à l'échelle de toute la collectivité.

Clémentine explique que lors de la révision du plan, il y a deux ou trois ans, des focus groups ont été organisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces temps de concertation ont fait émerger très fortement la question de **l'alimentation parmi les préoccupations des habitantes et habitants**. À la suite de ces échanges, un axe entier — parmi les onze que compte le plan — a été consacré à l'alimentation.

Cet axe a été co-construit avec la division alimentation durable ainsi qu'avec les services en charge de l'agriculture et de l'alimentation au sein de la Ville.

Depuis, dans la phase de mise en œuvre, un travail de coordination est engagé avec les autres directions concernées, notamment la solidarité et la santé

publique, où une référente nutrition est également mobilisée. Même si chacun porte des actions spécifiques, l'objectif est d'avancer de manière plus articulée.

Elle souligne par ailleurs que l'axe 1 du Projet alimentaire territorial (PAT) parisien porte aussi sur l'accessibilité à une alimentation saine et durable, axe qui a été intégré au Plan parisien santé environnement, ce qui **renforce les passerelles entre politiques publiques**.

Enfin, Clémentine précise que la participation à ce groupe de travail vise avant tout à nourrir sa réflexion : identifier de nouvelles idées d'expérimentation, découvrir d'autres modes de coordination territoriale et s'inspirer des pratiques développées ailleurs.

Elisa Starling, Chargée de mission coordination de l'aide alimentaire, Marseille

Elisa est nouvellement arrivée sur un poste de chargée de mission en coordination de l'aide alimentaire à la Ville de Marseille.

Elle partage une initiative locale qu'elle trouve particulièrement intéressante : le projet **Marché de la Viste**, mis en place depuis 2024 dans un quartier des **quartiers nord de Marseille**, situé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Ce marché **se tient deux fois par mois et repose sur un partenariat entre un centre social, l'ONG Action contre la Faim et une association porteuse d'un chantier d'insertion** qui produit une partie des denrées dans un périmètre géographique proche.

Le dispositif propose un **système de tarification différenciée** :

- un plein tarif,
- un tarif réduit pour les habitants du quartier,
- et un tarif solidaire accessible sur orientation.

Elle souligne le caractère innovant de cette initiative, qui combine accessibilité sociale, production locale et dynamique d'insertion.

5. Calendrier du GT et Espace réservé

Alexandra présente les prochaines étapes du groupe de travail et précise que **deux réunions sont d'ores et déjà programmées**. Les invitations calendrier seront envoyées à la suite de cette réunion de lancement.

Réunion 1 – Vendredi 20 mars (10h00–12h00)

Cette réunion sera consacrée aux **inégalités sociales en matière d'alimentation et aux leviers permettant de favoriser une alimentation plus saine et durable, même avec un petit budget**.

Pour échanger sur ce sujet, Alexandra a invité **Nicole Darmon, chercheuse en nutrition spécialiste des inégalités sociales et de l'alimentation durable**. Elle est à l'origine du **programme Opticourses**, développé avec l'INRAE, qui vise à renforcer le pouvoir d'agir des personnes disposant de faibles ressources afin qu'elles puissent améliorer la qualité de leurs achats alimentaires sans augmenter leurs dépenses. Ce programme est **reconnu depuis 2015 comme intervention probante en nutrition par Santé publique France**.

Nicole Darmon interviendra sur les fondements scientifiques liés aux inégalités sociales en nutrition. Elle sera accompagnée **d'Anaïs Clergeot, chargée du déploiement national du programme**.

Un retour d'expérience sera également proposé par **Élise Vanandrue**, directrice de l'Espace Santé du Littoral, pour le compte de la Communauté urbaine de Dunkerque, autour de **l'action « Manger mieux, moins cher »**.

Réunion 2 – Mardi 5 mai (14h00–15h30)

Cette réunion portera sur les **paysages alimentaires**. Alexandra rappelle que cette notion renvoie non seulement à l'environnement alimentaire objectif (offre commerciale, accessibilité), mais aussi à la manière dont cet environnement est perçu et vécu par les habitants.

Alexandra a invité **Simon Vonthron, chercheur en géographie spécialiste des paysages alimentaires** qui interviendra en binôme avec **Justine Labarre, chargée de mission accessibilité alimentaire à Montpellier Méditerranée Métropole**. La Métropole de Montpellier a en effet co-construit une **stratégie dédiée aux paysages alimentaires, intitulée PALM**, dont est issue une feuille de

route comprenant de nombreuses actions. Justine Labarre présentera plus particulièrement celles destinées aux habitants des quartiers prioritaires.

Invitation au groupe d'échange « Paniers santé » – Jeudi 26 mars (14h00–15h30)

Alexandra invite les participants de ce GT à se joindre au prochain groupe d'échanges Paniers santé lors duquel la Ville de Marseille présentera son **projet Bien naître à Marseille**.

Ce dispositif concerne les **femmes enceintes du 3^e arrondissement de Marseille**, situé en quartier prioritaire et considéré comme le plus pauvre de la ville. Le projet repose sur un **transfert monétaire** via une application de paiement dédiée : 45 € par mois pendant cinq mois, utilisables sur une période d'un an.

Le projet combine ce soutien financier avec :

- **des ateliers alimentation,**
- **des séances d'activité physique adaptée,**
- **un travail étroit avec les professionnels de santé qui orientent les bénéficiaires.**

A cette occasion, **Hind Gaïgi, cheffe de projet santé publique à la Ville de Marseille interviendra aux côtés de Clélia Bianchi, docteure en nutrition et fondatrice de l'association Alim'mater impliquée dans le projet**. Alexandra souligne leur expertise reconnue dans les démarches d'« aller-vers » et de travail avec des personnes en situation de précarité.

Espace réservé

Alexandra conclut par un dernier point concernant l'Espace réservé du site internet du RfVS, **accessible aux membres**. En cas de difficulté d'accès (mot de passe, connexion, etc.), elle invite chacun à la contacter directement.

Un [espace spécifique](#) est dédié à ce groupe de travail. Les participants y retrouveront **l'ensemble des comptes-rendus et supports de présentation des réunions**. Un mail est envoyé à chaque mise en ligne de nouveaux documents.

Elle rappelle également la présence, sur cet espace, du **modèle de fiche action**. Elle encourage vivement les membres à la compléter et à la transmettre tout au long de l'année 2026 (plusieurs fiches peuvent être remplies par une même ville/EPCI). Elle remercie celles et ceux qui ont déjà envoyé leurs fiches en amont,

ce qui lui a permis de préparer la première réunion en identifiant les actions déjà engagées sur les territoires. Elle insiste toutefois sur le fait que la collecte se poursuit : ces contributions viendront nourrir le recueil d'actions qui sera publié en fin d'année.

La page dédiée permet aussi d'accéder au [formulaire d'inscription](#) au groupe de travail. **Il est possible de rejoindre ce groupe à tout moment et d'y associer d'autres collègues de sa collectivité.** Elle précise d'ailleurs que le groupe n'est pas réservé aux techniciens : les élus peuvent également y participer, même s'ils sont encore peu nombreux à s'être inscrits à ce stade. Elle souligne que le contexte électoral et les mouvements d'équipe peuvent faire évoluer la participation au fil de l'année.

Enfin, elle rappelle l'importance de passer par le formulaire d'inscription pour les personnes qui ne l'auraient pas encore fait. Au-delà de l'aspect organisationnel, cela permet de garantir le respect des règles de protection des données et de recueillir le consentement des participants quant au partage de leurs coordonnées au sein du groupe.